

## Enquête publique sur la déclaration de projet de renouvellement et extension de la carrière de Tignieu-Jameyzieu et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 13/03/2023 le Maire de la commune de Tignieu-Jameyzieu a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'intérêt général du projet de renouvellement et extension de la carrière de Tignieu-Jameyzieu et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur HASSID Marc-Jérôme en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du 4 AVRIL au 5 Mai 2023 soit pendant 31 jours. Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <a href="https://www.tignieu-jameyzieu.fr">https://www.tignieu-jameyzieu.fr</a> et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- En mairie de Tignieu-Jameyzieu le 4 avril 2023 de 16h30 à 18h30
- En mairie de Tignieu-Jameyzieu le 19 avril 2023 de 10h00 à 12h00
- En mairie de Tignieu-Jameyzieu le 5 mai 2023 de 15h00 à 17h00 Observations et propositions pourront également être formulées sur l'adresse : <a href="mailto:dpcarriere@tignieu-jameyzieu.fr">dpcarriere@tignieu-jameyzieu.fr</a> chaque observation/proposition sera publiée sur le site de la commune.

Cet avis complet est affiché en Mairie, sur place Chemin de Pan Perdu et peut être consulté sur le site internet de la commune <a href="https://www.tignieu-jameyzieu.fr">https://www.tignieu-jameyzieu.fr</a>

Au terme de l'enquête, l'adoption par le conseil municipal de la déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à TIGNIEU JAMEYZIEU le 13 mars 2023

Le Maire Jean Louis SBAFFE